



TÉLÉSIÈGE DÉBRAYABLE 3 VALLÉES

Pièce n° b

NOTE SUR LES MESURES DE PRÉSERVATIONS ET DE RÉHABILITATION DU MILIEU NATUREL

N° MESPRES/DAET/TSD-225.2570

Présenté par :
Olivier BLANDON
Représentant le Maître d'Œuvre DCSA

Meylan, Mars 2026

DCSA
ingénieur conseil
43 bd des Alpes - 38240 MEYLAN
Tél. 04 76 90 74 12 - Télécopie 04 76 90 36 35
E-mail : dcsa@dcsa.fr
S.A.S. au Capital de 120 000 €
Siret : 071 503 130 00040 - Code APE 7112 B



Grenoble & Chamonix

NOTE SUR LES MESURES DE PRÉSERVATIONS ET DE RÉHABILITATION DU MILIEU NATUREL

Les mesures de préservation prévues dans le cadre du projet du télésiège débrayable des 3 Vallées sont détaillées ci-dessous.

Une assistance environnementale et paysagère en phase travaux sera missionnée par le Maître d'Ouvrage.

➤ **Mesures concernant la faune :**

- Adaptation du calendrier des travaux afin d'éviter le dérangement de la faune sauvage selon les mesures de réduction de l'étude d'impact.
→ Démontage du télésiège actuel dès la fin de la saison hivernale sur neige (évitement de la destruction d'individus nichant au niveau des ouvrages) ou selon calendrier validé avec le maître d'œuvre environnemental.
- Pose de birdmarkers sur tout le tracé du nouveau télésiège afin d'éviter les collisions de galliformes et de rapaces avec les câbles de communication.

➤ **Mesures concernant les habitats naturels, la flore et le paysage :**

- Mise en défens des zones sensibles et plantes protégées.
- Re-végétalisation des zones terrassées par méthode blé des cimes.
- Traitement cohérent des talus et raccords au terrain naturel.
- Réhabilitation des emprises des équipements démantelés.
- Arase des massifs existants.

➤ **Accès pour le chantier**

- Accès aux ouvrages par des pistes carrossables existantes.
- En ligne, lorsque les accès par piste seront impossibles et afin de minimiser les risques de détérioration du milieu naturel, l'hélicoptère sera utilisé (démontage et construction – P3, P5 à P11 à confirmer).
- Cheminement de la pelle araignée et des engins déterminé avec le bureau d'étude en charge du suivi environnementale pour éviter tout impact sur les espèces floristiques protégées.

→ Le détail des mesures proposées figure dans l'étude d'impact de l'opération en pièce j du présent dossier.